



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS

Arrêté n°41.2025

Le maire de la Commune de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,

Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par l'association COMITÉ DES FÊTES DE VAUDREUILLE représentée par Mr Claude GAMBINI, en vue de l'organisation de l'événement **FÊTE LOCALE 2025**.

Arrêté

ARTICLE UNIQUE : L'association COMITÉ DES FÊTES de Vaudreuille est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ème catégorie **du Vendredi 08 Août 2025 à partir de 18h00 jusqu'au Dimanche 10 Août 2025 à 14h00** à l'occasion de l'organisation de la « Fête locale 2025 » charge pour l'association de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Vaudreuil, le 22 Juillet 2025

Le Maire, J. LAGOUTTE



Ouverture de la Mairie: Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Jeudi de 9h00 à 18h00

Permanence téléphonique : Vendredi : de 9h00 à 12h00